

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,

- Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 712-2
- Vu le code de la commande publique
- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique)
- Vu le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts, notamment ses articles 7 et 9
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 mars 2025 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'Université Bourgogne Europe
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 8 juillet 2025 portant création du pôle des Affaires Européennes à compter du 1^{er} septembre 2025
- Vu l'arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace en date du 14 novembre 2025 portant nomination et classement de Monsieur Laurent GEBEL dans l'emploi de Directeur Général des Services (DGS) de l'université Bourgogne Europe pour une période de quatre ans du 1^{er} novembre 2025 au 31 octobre 2029

– ARRETE –

Article 1

Délégation de signature est donnée aux responsables de Centres de coût cités ci-dessous, pour le pré-engagement de dépenses, dans la limite de 1 000 euros HT

M. Jean-Marc BOURGEON	FS 90L12	LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX
Mme Vanessa RIVA	FS 90L30	SERVICE DE DEVELOPPEMENT DES RH
M. Hatim LAGRIMI	FS 90L41	MISSION ETUDES DOCTORALES
	FS 90L50	VALORISATION
Mme Linda GHARZOULI GAFANESCH	FS 90L45	HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT
Mme Myriam KRYSHINETS	FS 90L55	SERVICE D'INGÉNIERIE DE PROJETS EUROPÉENS ET NATIONAUX - SIPEN
Mme Émilie BEAUVOIS	FS 90L60	COMMUNICATION
M. Bernhard ALTHEIM	FS 90L15	PÔLE AFFAIRES EUROPEENNES

Article 2

Délégation de signature est donnée à Madame Bénédicte FORTIER, Directrice du pôle des relations internationales, pour la certification des services faits dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT sur le service opérationnel FS 34 et pour l'engagement dans la limite de 1 000 euros HT sur le service opérationnel FS34 sauf les 4 eotp FORTHEM (K144, I017, H148 et I 141).

Article 3

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bernhard ALTHEIM, Directeur du pôle des affaires européennes, pour la certification des services faits dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT sur le service opérationnel FS 34 et pour l'engagement dans la limite de 1 500 euros HT sur le service opérationnel FS 34 pour les 4 eotp FORTHEM (K144, I017, H148 et I 141).

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée à Madame Helena JESTIN, cheffe du service FORTHEM.

Article 4

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 5

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 6

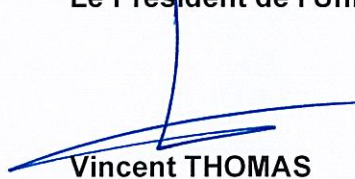
Les délégataires procéderont à leur accréditation auprès de l'agent comptable conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, visé en référence.

Article 7

Le Directeur Général des Services de l'Université Bourgogne Europe est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice de région académique, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe.

Dijon, le 2 mars 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

Copies :

Responsables des centres de coût

M. Laurent GEBEL, Directeur Général des Services de l'UBE

Mme Bénédicte FORTIER, Directrice du pôle international

M. Bernhard ALTHEIM, Directeur du pôle des Affaires Européennes

Mme Helena JESTIN, cheffe du service FORTHEM

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)

Agence comptable / Pôle Finances

Rectorat

Publication sur le site internet de l'Université Bourgogne Europe